

L'ECONOMIE SOLIDAIRE AU CHEVET DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE

ERIC DACHEUX, DANIEL GOUJON IERP (GRIL) St Etienne (Roanne)

Résumé :

Aujourd'hui, le projet constitutionnel européen reprend à son compte une conception ordolibérale. D'une part, cette vision de l'Europe n'est pas en phase avec les attentes sociales d'une grande partie de l'opinion publique et d'autre part, elle s'est avérée incapable de résoudre la crise économique tout en développant les inégalités sociales, d'où la tentation d'appliquer des politiques keynésiennes au niveau européen. Cette solution n'est pas possible dans l'état actuel des institutions et s'avère par ailleurs peu crédible face à la puissance des marchés financiers globalisés. Il est donc urgent de réfléchir à un nouveau paradigme économique qui s'ancre dans la réalité empirique et qui renouvelle le souffle utopique qui a présidé à l'idée même de l'Europe. En alliant économie et politique, le projet d'économie solidaire nous semble répondre à cette double nécessité. Ce texte se propose d'esquisser la pertinence de ce nouveau paradigme européen à l'aide de principes économiques fondamentaux tirés des initiatives solidaires tels que la production de valeur, la distribution de la richesse ou bien encore la dépense de cette dernière.

INTRODUCTION

La construction européenne est en crise. Crise institutionnelle avec le rejet du traité constitutionnel (TC) par les peuples français et néerlandais, mais aussi crise sociale et démocratique. Crise sociale puisque que partout dans l'Union européenne, l'Etat providence recule, la précarité avance et la pauvreté ne cesse de croître¹. Crise démocratique puisque l'Union européenne a lancé, en octobre 2005, un plan D comme démocratie, dialogue, débat et reconnaît, dans son livre blanc sur la gouvernance, comme dans son livre blanc sur la communication (Commission européenne, 2001, 2006), un déficit de légitimité. Cette double crise interroge les fondements même de la construction européenne. Pourquoi faire l'Europe si d'une part, elle n'assure pas la prospérité économique et la cohésion sociale promises dans

¹ En janvier 2005, le taux de chômage est de 8,8 % dans la zone Euro, contre 5,2 % aux Etats unis et 4,5 % au Japon¹. Ainsi, 18,5 millions de personnes sont au chômage, ce qui est à l'origine d'une croissance importante de la pauvreté : 16 % de la population totale se situe au-dessus du seuil de risque de pauvreté soit plus de 73 millions de personnes.

les traités et si, d'autre part, elle n'approfondit pas la démocratie ? Pendant des siècles, l'union pacifique des pays européens ne fut qu'une utopie. Une utopie qui, au lendemain de la seconde guerre mondiale, est devenue une réalité tangible bâtie sur un double compromis juridique (les institutions combinent fédéralisme et confédéralisme) et économique (construction d'un marché unique européen et construction d'outils de cohésion sociale). Or, c'est ce compromis économique entre les pères fondateurs issus de la démocratie chrétienne et de la sociale démocratie qui est aujourd'hui en panne. Le contexte n'est plus celui des « trente glorieuses » et le compromis fordien n'est plus possible. D'où la tentation des élites de vouloir imposer à l'Europe l'un des deux modèles théoriques de développement économique (néoclassique et keynésien). Or, ces deux modèles économiques s'avèrent, pour des raisons différentes, dépassés. La théorie néoclassique, si elle sert, plus que jamais, d'instrument de légitimation de la globalisation ne permet ni de rendre compte du fonctionnement réel de l'économie ni de proposer des politiques économiques capables d'assurer la prospérité de tous ; le keynésianisme, quant à lui, n'est pas parvenu à juguler la crise que nous connaissons et ne semble ni adapté à la nature actuelle du capitalisme mondial ni à la crise écologique majeure qui menace notre planète. Dès lors, nous pensons qu'il est nécessaire de proposer une nouvelle vision économique qui, loin de faire de l'Union européenne l'écran de toutes les angoisses des citoyens (chômage, insécurité, remise en cause identitaire, etc.), fasse à nouveau du projet européen, un projet mobilisateur, un horizon d'espoir. Notre hypothèse est qu'il est possible de réviser les fondements théoriques de l'organisation du système économique. Ce texte, qui s'attache non pas à définir un nouveau paradigme économique, mais à esquisser la pertinence d'une telle démarche pour l'Europe, se déroulera en quatre temps. Dans une première partie, nous décrirons l'épuisement des paradigmes néolibéraux et keynésiens qui ont inspiré les démocraties européennes. Dans un deuxième temps, nous nous efforcerons de démontrer la nécessité et la possibilité théorique de fonder un nouveau paradigme. Dans un troisième temps, nous illustrerons cette possibilité en redéfinissant, à la lumière des initiatives solidaires européennes, trois notions clefs : la production de la valeur, la distribution des richesses, la formation des prix. Enfin, dans un quatrième et dernier temps, nous nous efforcerons de montrer en quoi une telle approche conceptuelle visant à assurer un fondement théorique économique à l'économie solidaire peut contribuer à sortir la construction européenne de l'impasse actuelle.

1-L'ÉPUISEMENT DES PARADIGMES

1.1. paradigme keynésien et souveraineté nationale

A la sortie de la seconde guerre mondiale, les pays fondateurs de l'Union européenne se sont reconstruits autour de politiques publiques menées par l'Etat et s'inspirant, avec des nuances, du paradigme keynésien. Ainsi, on note, à cette époque, un certain retour à la doctrine économique mercantile, selon laquelle l'intervention réglementaire, budgétaire et monétaire de l'Etat dans l'économie prévaut aux intérêts nationaux en donnant des résultats supérieurs à ceux que l'on peut attendre des actions individuelles coordonnées par la recherche de l'avantage individuel et les arbitrages de marché. L'Etat joue donc un rôle central dans l'organisation de l'activité économique si l'on en juge par sa place croissante dans les trois activités économiques fondamentales du circuit économique que sont la production, la distribution des revenus et la dépense. En matière de production, les « trente glorieuses » sont caractérisées par le développement des entreprises publiques placées arbitrairement en situation de monopole pour répondre aux besoins des citoyens selon une logique de service public. En matière de revenu, outre les réglementations du travail, la garantie de salaires minimum et l'indexation des salaires sur l'inflation, les organismes de protection sociale et le système d'imposition sur le revenu jouent un double rôle de réduction des inégalités salariales et de garantie des ressources quels que soient les aléas de la vie. Enfin, en ce qui concerne la dépense, l'Etat, par sa politique sociale, participe au soutien de la consommation et par sa politique monétaire à l'investissement des entreprises. Paradoxalement, ces Etats-nations ont, faute d'avoir pu s'entendre sur une unification militaire et/ou politique², créé en 1957 une organisation économique commune, la CEE, qui va affirmer en Europe les principes défendus par le paradigme néoclassique. En effet, l'objectif, inscrit dans le traité de Rome, est l'instauration d'un marché commun, basée sur la mise en concurrence des économies dans un objectif de développement des échanges marchands garant de la croissance économique. Jusqu'en 1986, date de l'acte unique, cet objectif néoclassique n'est resté qu'un vœu pieu. Mais la décision simultanée de libérer la circulation des capitaux tout en liant les taux de change amène les Etats à l'abandon progressif de leur autonomie en matière de politique économique³ et à délaisser le paradigme keynésien au profit du paradigme ordolibéral développé par la première puissance économique européenne : la RFA. La création d'une monnaie commune placée sous la responsabilité d'une banque centrale européenne indépendante des gouvernements nationaux et la pratique d'une politique monétaire restrictive

² Echec, en 1954 du projet de CED (Communauté Européenne de la Défense) qui était couplé à celui d'une CEP (Communauté Européenne Politique).

³ Triangle d'incompatibilité mis en évidence par Robert Mundell puis par Tomaso Padoa-Schioppa lie taux de change, mobilité des capitaux et politiques monétaires.

a consacré l'hégémonie, au niveau de l'Union européenne, du paradigme ordo-libéral (qui comme on le verra plus loin n'est que l'une des nombreuses variantes du paradigme néoclassique). Paradigme qui devait être inscrit dans la future constitution européenne sous le nom « d'économie sociale de marché » et qui est aujourd'hui, contesté par une partie de la population tant pour des raisons idéologiques (rejet du libéralisme politique) que pragmatiques (faible croissance, chômage de masse, montée des inégalités, etc.)

1.2. Le paradigme ordolibéral et construction de l'Europe monétaire

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'expression « économie sociale de marché » n'est pas un oxymore provenant de l'alliance entre les libéraux et socio-démocrates européens, mais la traduction française du vocable « Soziale Marktwirtschaft ». Ce terme a été inventé par Franz Uppenheimer pour désigner une doctrine économique qui a été mise en place en République Fédérale d'Allemagne, dans les années soixante, par Ludwig Erhard, ministre de l'économie (Schnellin, Ménudier, Cahn, 2000). Cette expression a été choisie pour se démarquer de la période nazie : d'une part, le vocable « marché » souligne le choix d'une économie libre qui ne soit pas placée sous la domination de l'Etat ; d'autre part, le mot « social » renvoie à l'idée que l'économie doit assurer la cohésion sociale, mais contrairement au terme « socialiste », ne fait pas référence à l'instauration d'un Etat providence⁴. En effet, cinq principes guident cette approche néoclassique : respect du droit de propriété privé - la politique monétaire doit viser à la stabilité des prix, la concurrence doit être libre et non faussée, l'ordre social repose à la fois sur l'Etat et les régions, instauration d'un dialogue social direct entre employeur et salariés (Joerges, Rödl, 2004). On le voit, cette doctrine s'inscrit dans le droit fil de la théorie dominante, à deux nuances près : l'importance accordée à la régulation étatique (jugée plus efficace que l'auto régulation des marchés)⁵, et l'attachement à une cogestion syndicat patronat dans la direction des entreprises. Deux caractéristiques que l'on retrouve au niveau européen avec la référence au « dialogue social » entre l'UNICE⁶ et la CES⁷ et au rôle important que joue la Commission qui a le pouvoir d'empêcher les fusions acquisitions, voulues par le marché, mais pouvant mettre en péril le principe de concurrence non faussée. Reste cependant, l'essentiel de la doctrine néoclassique :

⁴ U.S. Library Congress : <http://countrystudies.us/germany/136.htm>

⁵ Toutefois, si l'Etat doit être le régulateur des marchés, il ne doit pas être prestataire de service. C'est l'assurance volontaire et l'épargne personnelle et non l'Etat providence, qui doivent assurer la cohésion sociale.

⁶ Union des industries de la Communauté européenne, organisme regroupant les fédérations patronales des pays de l'Union. Elle fut créée en 1958 et est aujourd'hui dirigée par ... Ernest-Antoine Seillière.

⁷ Fondée en 1973, la CES - Confédération Européenne des Syndicats - constitue la principale organisation de salariés au niveau européen.

limitation des politiques publiques, réduction de la part de l'Etat dans la production de biens et services collectifs, lutte contre l'inflation, indépendance de la banque centrale, etc., toutes choses que l'on retrouve dans le traité de Nice et qui figurent dans le projet de constitution européen toujours en discussion.

1.3. L'impuissance actuelle des deux paradigmes et la remise en cause du projet européen

Loin d'apporter la prospérité économique promise, l'Union Européenne est source de maux qui génèrent une méfiance sans cesse croissante des citoyens vis-à-vis de la construction européenne. En 2000, le Conseil européen de Lisbonne voulait faire de l'Europe « *L'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale* ». Or le taux de pauvreté (après transferts sociaux) de l'Union atteint actuellement 16% de la population ! Dans le même temps, le taux de croissance de l'Union européenne pour 2005 n'est que de 1,5 %, alors que le taux de chômage atteint, quant à lui, 8,5% de la population active (janvier 2006), soient plus de dix-huit millions de personnes ! De même, la dette publique brute moyenne des 25 dépasse les 63% du PIB⁸. Surtout, cette situation sociale et économique déprimée s'accompagne d'un résultat tout aussi décevant en matière de lutte contre l'inflation : l'objectif officiel de 2% est actuellement dépassé (2,6% fin 2005), ce qui conduit la Banque centrale européenne à augmenter ces taux, alors même que l'Euro est surévalué par rapport au dollar, ce qui nuit à la compétitivité des entreprises européennes sur le marché mondial et participe au creusement du déficit de la balance commerciale⁹. Autrement dit, la cohésion sociale se dégrade alors même que les objectifs monétaires ne sont pas atteints et que les résultats économiques restent décevants. L'ordolibéralisme européen ne permet donc pas à l'Union européenne d'atteindre ses objectifs. Dans ces conditions, certains¹⁰ plaident pour la réactivation d'une politique keynésienne, qui se développerait non plus au sein des Etats-nations, mais au niveau européen. On trouve d'ailleurs des traces de cette volonté dans le livre blanc sur la croissance économique (Commission européenne, 1993) initié par J. Delors, préconisant, entre autre une politique de grands travaux (autoroutes de l'informations, liaisons ferroviaires, etc.).

⁸ Source : Eurostat.

⁹ Certes, en 2005, la balance commerciale de la zone euro reste excédentaire (+ 23, 4 milliards d'euros), mais la situation ne cesse de se dégrader (+ 71,5 en 2004) et les mois de novembre et décembre 2005 se sont traduits par un déficit cumulé de 3, 1 milliards d'euros (Source : Eurostat).

¹⁰ Le plus connu étant J.P. Fitoussi (2000).

Ce renouveau du paradigme keynésien semble, également, tirer sa source de la politique économique actuelle des Etats-Unis dont bien des traits correspondent aux recommandations de l'économiste de Cambridge : creusement du déficit budgétaire, commandes publiques massives (à des fins militaires), taux d'intérêts maintenus à un niveau très faible... Une telle politique est-elle une solution pour l'UE ? Nous ne le croyons pas. Tout d'abord, cette politique est mise en œuvre par la première puissance mondiale : tout autre pays ayant une dette aussi abyssale serait considéré en situation de cessation de paiement et mis sous tutelle du FMI. Il n'en est rien car les Etats-Unis profitent de leur statut d'hyperpuissance pour trouver des alliés (notamment la Chine) qui financent (jusqu'à quand ?) le déficit américain dont la dette extérieure est estimée à plus de 3 000 milliards de dollars (près de deux fois le PIB de la France). Or, l'Union européenne n'est pour l'instant qu'un « nain politique et militaire » (Wolton, 1993) et ne peut pas drainer vers elles les capitaux financiers qui sont aujourd'hui accaparés par le déficit américain. De plus, mettre en œuvre une politique keynésienne demande au minimum un consensus politique sur la politique économique à mener – ce qui est loin d'être le cas,¹¹ et de maîtriser la politique monétaire ce qui, en l'état actuel des institutions, est impossible¹². Enfin et surtout, la pensée de Keynes reste prisonnière d'un productivisme qui semble incompatible avec l'objectif de soutenabilité écologique et combat le chômage sans forcément prendre en compte les aspirations salariales d'enrichissement des tâches, de réduction du temps de travail, de diminution de la pénibilité, etc.¹³ Prises entre un ordolibéralisme peu efficace et fortement contesté et un modèle keynésien inapplicable, les institutions européennes et les élites politiques nationales sont incapables de proposer un projet socio-économique européen répondant aux aspirations des citoyens. Cela renforce un europessimisme qui risque fort, sous les poussées xénophobes qui se font jour dans la plupart des pays de l'Union, de conduire au rejet de l'idée même de construction européenne. Dès lors, c'est en développant un nouveau paradigme économique permettant de répondre aux aspirations des citoyens (participation démocratique, cohésion sociale, développement durable) que l'Union européenne peut espérer combattre la délégitimation qui la menace.

2-VERS UN NOUVEAU PARADIGME

¹¹ Les discussions budgétaires menées par les 25 en 2005 ont, au contraire, montré la divergence des points de vues et la prédominance des intérêts nationaux.

¹² L'indépendance de la BCE est inscrite dans le traité de Nice.

¹³ Aspirations que Boltanski et Capiello ont nommé « Critique artiste » et qui ont été aujourd'hui intégrées dans le management des grandes entreprises. (Boltanski, Capiello, 1999)

2.1. L'Union européenne en quête d'un nouveau projet politique

Les débats autour du référendum ont montré l'existence de divergences de plus en plus fortes autour du projet européen. La nécessité de trouver un compromis entre les visions néolibérale et sociale démocrate de l'Union se trouve aujourd'hui fortement contestée même si le PPE (parti populaire européen) défenseur de la première et le PSE (parti socialiste européen) défenseur de la seconde sont largement majoritaires au Parlement européen. Cette contestation est l'œuvre des souverainistes qui considèrent que les transferts de souveraineté accordés en matière de politique économique (la création de l'Euro et d'une banque centrale européenne par exemple) sont déjà trop importants et mettent en danger l'idée même de Nation, mais cette contestation est aussi orchestrée par une partie de la sociale démocratie actuelle considérant que le compromis proposé est trop peu social, ainsi que par un mouvement social alter mondialiste qui réclame tout à la fois un approfondissement démocratique de l'Europe, le développement de nouvelles solidarités (intra et extra européennes) et la mise en œuvre d'un nouveau modèle économique plus respectueux de l'environnement. Cette forte contestation explique la montée d'un euroscepticisme exacerbé par l'incapacité des institutions européennes à proposer des solutions efficaces au problème numéro un des citoyens de l'Union : le chômage. Sous peine d'un rejet populaire, l'Union doit donc se doter d'un nouveau projet politique qui redonne sens et vigueur à la construction européenne. Le moins que l'on puisse dire est que ce projet politique novateur n'apparaît ni dans le traité constitutionnel qui incille (???) un peu de participation et de droits sociaux dans le modèle ordolibéral, ni dans l'agenda de Lisbonne dont le projet correspond, en réalité, aux évolutions du capitalisme mondial¹⁴. Pourtant, contrairement aux élites politiques et administratives, la société civile européenne fourmille d'idées. L'auto organisation progressive de la société civile européenne autour de réseaux civiques thématiques (Balme Chabanet Wright, 2002 ; Weisbein, 2002) a permis, lors notamment des travaux de deux conventions (sur la charte des droit fondamentaux et sur le traité constitutionnel) à de nombreux collectifs associatifs de lancer de nombreux appels publics qui sont autant de propositions politiques alternatives¹⁵. Certes, la plupart de ces textes n'exposent pas un projet

¹⁴ L'agenda de Lisbonne parle de « Société de connaissance », mais la référence au livre blanc de 1993 et la création puis le maintien d'une Direction générale « Société de l'information », montrent là qu'il ne s'agit que d'un léger infléchissement du projet de « société de l'information », projet américain qui entérine, justifie et amplifie les évolutions actuelles : disparition des régulations nationales, marchandisation de la culture, création d'oligopoles dans le domaine de la communication, etc. (Réseaux, 2000).

¹⁵ Ces appels répondent souvent à l'agenda politique européen. Ils sont émis pour peser sur le débat institutionnel (par exemple « la charte des citoyens et citoyens de l'Union » élaboré par le forum permanent de la société civile lors des discussions sur la charte des droits fondamentaux, ou l'appel intitulé « 15 propositions pour refonder

global de société, mais la synthèse des propositions éparses qu'ils contiennent dressent les contours d'un projet politique et social européen qui se pose clairement en alternative au modèle dominant : égalité homme/femme, solidarité accrue, développement durable, interculturalité, nouveaux partenariat avec les pays du Sud, démocratie participative, etc. Cette inventivité politique des réseaux associatifs européens, se couple à l'émergence, un peu partout en Europe, de pratiques économiques dont la finalité première n'est pas le profit, mais la préservation du lien social. Ce double mouvement laisse entrevoir la possibilité de relancer la construction européenne sur de nouvelles bases. Encore faut-il pouvoir légitimer une telle démarche qui, dans la société actuelle, semble hors d'atteinte...

2.2. Les quatre dimensions du capitalisme actuel

Nous l'avons vu, l'ordolibéralisme est une doctrine économique inscrite dans le paradigme néoclassique qui sert de légitimation au capitalisme actuel. En effet, l'une des forces de ce capitalisme est de pouvoir s'appuyer sur une science économique dominée par ce paradigme justifiant l'auto régulation de l'activité économique. Or, cette dernière conduit pourtant, comme l'ont souligné de nombreux défenseurs de l'économie de marché (Peyrelevade 2005, Artus Virard 2005, Stiglitz 2003) à établir des oligopoles qui faussent la concurrence, à détourner les profits financiers de l'investissement industriel, à ne plus assurer des services efficaces¹⁶, etc. Pourtant, cette incapacité du paradigme néoclassique à rendre compte du fonctionnement réel de l'économie n'affaiblit pas le système qu'elle légitime. D'une part parce que cette orthodoxie domine la sphère académique et forme des élites qui ont du mal à la remettre en cause, d'autre part, et sans doute plus fondamentalement, parce que la légitimation du système actuel s'appuie sur trois autres éléments : le libéralisme politique, une théorie libérale du lien social et des pratiques économiques hégémoniques.

En effet, au-delà de la théorie économique, le paradigme néoclassique tire sa force de la cohérence entre ces quatre éléments. L'autorégulation des pratiques commerciales et financières est légitimée par des modèles économiques qui trouvent une justification politique dans le libéralisme des lumières et une justification méthodologique dans une vision

l'Europe sociale » diffusé par le CAFECES (carrefour européen des associations françaises pour une Europe civique et sociale) au moment (8/04/2002) des débats de la Convention européenne. Nombre de ces appels font d'ailleurs explicitement référence à la solidarité : « Campagne pour une Europe responsable, plurielle et solidaire » de la FPH (Fondation pour le progrès de l'Homme, 2004), appel « Lutons pour imposer des revenus garantis des droits sociaux à tous et à toutes » de la coordination des Marchés européennes (2000), « Appel pour une Europe sociale et solidaire » (2006), etc.

¹⁶ Que l'on songe par exemple à l'état de délabrement des chemins de fer britanniques ou à la grande panne d'électricité qu'a connu la Californie.

individualiste et rationaliste du lien social, vision elle-même légitimée par la domination actuelle des pratiques capitalistes. Cette construction idéologique opère une séparation entre le citoyen (individu jouissant de droits) et l'agent économique (individu soumis aux lois du marché), le premier exerçant son droit de vote et déléguant à l'Etat la gestion des affaires publiques (fonctions régaliennes et production/répartition des biens publics), le second faisant valoir son droit de propriété (capital et travail) en se soumettant aux règles du marché. De ce fait, la sphère économique échappe aux règles de la démocratie et a pour seul régulateur la compétition. Vouloir mettre fin à cette dichotomie (réencastrer l'économique dans le politique), c'est forcément s'attaquer simultanément à chaque pilier de cette construction. Proposer une alternative au paradigme néoclassique, c'est offrir simultanément une autre vision du lien social, une théorie politique différente, de nouvelles pratiques et une théorie économique renouvelée. Or, si les trois premiers piliers sont présents dans les écrits consacrés à l'économie solidaire¹⁷, le dernier fait cruellement défaut.

2.3 S'appuyer sur l'économie solidaire pour sortir des réductionnismes épistémologiques

Loin d'entériner la coupure entre le politique et l'économique voulue par la théorie économique dominante, l'économie solidaire renoue avec le projet d'une économie politique et retrouve, par là-même, la définition que Tocqueville ou Lefort donne de la démocratie : l'institution de rapports sociaux égaux. Il ne s'agit donc pas de réfléchir à un nouveau modèle économique entraînant derrière lui la construction sociale et politique de l'Union, mais de penser ensemble le social, le politique et l'économique. C'est cette capacité à penser ensemble ces trois dimensions qui a fait et fait encore la force du libéralisme originel. Or, si les travaux autour de l'économie solidaire proposent autour des notions de « solidarité démocratique » et « d'espace public » un ancrage théorique solide permettant de penser le lien social et la participation politique au vingt et unième siècle, force est de constater que ces réflexions ne renouvellent guère les concepts économiques clefs. Bien sûr, dans la lignée de travaux menés dans divers domaines des sciences sociales¹⁸, l'économie solidaire remet en cause le « triple réductionnisme » (Carvalho, Dzimira, 2000) de la théorie dominante ; réductionnisme marchand (relations économiques assimilées aux relations marchandes), réductionnisme utilitariste (réduction des multiples motivations et raisons du sujet au seul

¹⁷ En effet, les pratiques d'économie solidaires sont nombreuses (du commerce équitable à la finance solidaire en passant par les systèmes d'échanges locaux), tandis que la plupart des théoriciens de l'économie solidaire s'inscrivent dans une théorie républicaine de la démocratie (le citoyen a le devoir de participer à la vie de la cité) et développe avec les notions de dons et de « solidarité démocratique » des théories du lien social très éloignées de l'utilitarisme.

¹⁸ Economie de la régulation, sociologie de la grandeur, mouvement anti-utilitariste, etc.

intérêt calculé) et réductionnisme méthodologique (ni individualisme méthodologique ni holisme). Cependant, cet effort épistémologique ne s'est pas encore traduit, à l'exception notable de la notion de richesse (Meda 2000, Viveret, 2003), par la volonté de refonder les notions permettant de penser l'économie. C'est à cet objectif que nous allons nous attaquer dans cette partie dont l'ambition n'est pas de fonder cette nouvelle théorie économique que nous appelons de nos vœux, mais de montrer que rien, sauf peut être la violence symbolique exercée par la théorie dominante, n'interdit d'essayer de renouveler le fondement théorique des concepts de la science économique à partir de l'analyse des pratiques émergentes. Cette démonstration par l'exemple s'appuiera sur trois principes fondamentaux : la production, la distribution et la dépense de valeur.

3-RENOUVELER LES FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ORGANISATION ECONOMIQUE EN S'APPUYANT SUR LES INITIATIVES SOLIDAIRES

3.1. les déterminants de la production de valeur

Dans l'économie néoclassique, c'est la recherche individuelle du profit qui veille à une utilisation rationnelle des facteurs de production (ressources productives) en les affectant vers les secteurs où la rentabilité économique est la plus forte. On le voit, le marché oriente l'activité productive dans le sens du profit, la production se réalisant là où la demande solvable est la plus forte et cela quels que soient les avantages et inconvénients sociaux et environnementaux. De plus, aucun critère de justice n'est pris en compte, autre que le critère de justice économique, la production étant entreprise pour répondre aux seules attentes de ceux qui peuvent en payer le prix.

Le keynésianisme a modifié cette vision en montrant que les arbitrages de marché pouvaient conduire (notamment en période de crise économique) à une mauvaise -sous utilisation- des facteurs de production. En se basant sur la demande anticipée par les entrepreneurs (concept de demande effective), Keynes montre que le volume de production mis en œuvre (qui détermine par la suite le montant du revenu distribué dans l'économie et le niveau d'emploi) l'est sur le principe de rentabilité maximum mais ne correspond pas forcément à celui de plein emploi des facteurs et par là même de maximisation du niveau de production et d'emploi. Ainsi, Keynes préconise une importante intervention de l'Etat dans l'économie, afin de soutenir la demande, ce qui aura un impact haussier sur les anticipations et les réalisations en terme d'emploi et de production des entrepreneurs.

Les limites de ces deux modes de détermination de la production sont visibles tant en matière d'injustice sociale que de réponse inadaptée aux attentes (notamment sociales) des individus. De plus, pour ces deux visions, l'amélioration du bien-être passe exclusivement par l'accroissement de la production de richesses économiques, ce qui outre une vision restrictive du bien-être aux seules dimensions économiques, enferme l'activité humaine dans une course au productivisme, et cela malgré l'irréalisme écologique de cette dernière.

Ces dernières années, des initiatives citoyennes se proposant de faire face à ces limites se sont fait jour. Nous pensons tout particulièrement aux régies de quartier qui se proposent après délibération de mettre une production visant à améliorer le cadre de vie et de répondre aux attentes non prises en compte par le marché (faute de rentabilité) ou par l'Etat (faute de moyens). On parle alors de co-construction de l'offre et de la demande, les possibilités offertes par la régie venant solvabiliser¹⁹ les attentes en les transformant en demandes. Il ne s'agit pas simplement d'être à l'écoute du client puisque les habitants élisent des représentants qui vont participer bénévolement à l'administration de la régie.

Cet exemple français, qui aujourd'hui s'étend à l'Europe²⁰, nous conduit à proposer une nouvelle façon théorique de déterminer la production assise sur une délibération publique associant société civile, système étatique et entreprises. Ainsi, la richesse collective devient subordonnée à l'intérêt général (et non plus à la rentabilisation des facteurs dans un objectif simple de maximisation du profit ou bien encore) lui-même définit démocratiquement.

3.2. les déterminants de la distribution de valeur

En économie de marché et conformément au paradigme néoclassique, la distribution de valeur se fait par le biais des revenus dans le cadre de la rémunération des facteurs de production. La richesse est donc affectée monétairement en fonction de la productivité du facteur, elle-même déterminée sur le marché. De nouveau, on retrouve la primauté du critère de rentabilité économique dans l'acte de rémunération et donc d'obtention d'une quote-part de la production collective. Dans ce cadre, le salarié est avant tout un facteur dont il convient d'obtenir la meilleure utilisation économique, conformément aux attentes du marché, ce qui concourt trop fréquemment à la minimisation de sa rémunération. De la même façon, le capital (capacité productive et financière) est une ressource à rentabiliser, ce qui le conduit

¹⁹ Cette solvabilisation est assurée par la mixité des ressources : subventions, prestations marchandes et participations bénévoles.

²⁰ Via l'association européenne des régies de quartier qui regroupe aujourd'hui quatre pays : Belgique, France, Italie, Pays-Bas.

vers les secteurs les plus porteurs économiquement et l'éloigne trop souvent des secteurs où son utilité humaine, écologique et sociale est la plus intense – penser au continent africain contraint à la misère et au pillage faute de capital alors qu'il regorge de capacité productives et de ressources naturelles. Ainsi, la clé de la répartition du revenu n'est en aucun cas, même si on peut le regretter, l'utilité sociale du facteur mais avant tout son impact économique, sa rentabilité pour le système économique. Désormais, on comprend mieux la situation actuelle d'appauvrissement de l'infirmière qui sauve des vies ou de l'instituteur qui préside à la destinée de nos chères têtes blondes (secteurs à faible rentabilité économique même s'ils sont à forte rentabilité sociale) et d'enrichissement du footballeur aux pieds d'or ou bien encore du PDG au golden parachute (qui interviennent dans des activités très rémunératrices).

Keynes, quant à lui, a montré la nécessité de suppléer aux insuffisances de la distribution de marché dans une logique, développée précédemment, de soutien de la demande. La logique redistributive – correction des revenus primaires issus de la production par intervention de l'Etat ou des organismes de protection sociale – prend ici sa dimension économique. Les revenus secondaires viennent solvabiliser la demande des ménages à faible revenus qui ont une forte propension à consommer. De plus, Keynes propose selon une formule célèbre et médiatique « d'euthanasie du rentier », c'est-à-dire de pratiquer une politique monétaire de faibles taux d'intérêt pour accroître la rentabilité du capital productif, diminuer l'épargne spéculative et *in fine* favoriser l'investissement.

Les limites de ces deux modes de distribution de la richesse ont été montrées précédemment, on peut toutefois en guise d'exemple rappeler que la croissance de l'exclusion et de la pauvreté résulte à la fois de la non participation à la production (exclusion du mode de distribution des revenus par le marché et invalidation du paradigme néoclassique) et de la diminution du filet de protection mis en place dans le cadre des Etats providence (exclusion de la politique sociale et invalidation du paradigme keynésien)

Face à cette absence de revenus monétaires, mais aussi à l'inexistence de capitaux mobilisables et à l'impossibilité d'avoir une activité productrice de valeur, les systèmes d'échanges locaux (notamment dans les bassins d'emploi en crise) proposent un nouveau mode de production et de distribution de la richesse. Grâce aux monnaies locales, chacun peut prendre part à l'échange économique et social et donc être inséré dans la communauté. Par ailleurs, en s'écartant du critère de valeur économique contenu dans la monnaie formelle, la logique de la rentabilité économique s'efface pour suivre une logique d'utilité sociale impulsée par le système de valeur du SEL. Ce système de valeur fait l'objet d'une

délibération, ce qui permet d'avoir des échanges non plus fondés principalement sur l'utilité économique mais d'abord sur d'autres valeurs telles que le temps de travail, la difficulté de la tâche ou la contribution au bien-être (social, culturel, écologique) de la collectivité.

Cet exemple nous amène à défendre une théorie de la distribution de la richesse non pas seulement fondée sur la simple rémunération des facteurs ou sur la redistribution étatique du revenu mais sur la valorisation de la personne et sa contribution au bien-être général de la communauté, bien-être défini par délibération démocratique.

3.3. les déterminants de la dépense de valeur

Le paradigme néoclassique donne un rôle dominant au mécanisme de prix pour orchestrer la dépense de la valeur créée. Le marché par confrontation de l'offre et de la demande fait apparaître un prix de marché permettant l'échange. A court terme, le prix permet d'avoir de réaliser un équilibre entre les intentions de consommation et les intentions de vente. En ce sens, c'est un mode de gestion de la rareté, ce qui ne signifie nullement la satisfaction de tous, les consommateurs ne pouvant s'acquitter du prix -étant écartés de l'échange, et les offreurs ne pouvant rentrer dans leurs coûts -à ce prix étant eux aussi exclus. A long terme, le prix oriente l'activité productive et affecte les facteurs de production vers les marchés les plus rentables, là où la demande solvable est la plus forte. Dans le cadre du modèle de référence, celui de la concurrence pure et parfaite, les acteurs n'ont pas de rôle dans la fixation des prix et l'orientation de la dépense, ce sont les mécanismes de marché qui sont tout puissants.

Keynes ne critique pas fondamentalement le rôle des prix dans la détermination de la dépense, il pense cependant qu'à court terme, les prix sont rigides, c'est-à-dire que les ajustements ne se font pas par les prix mais par les quantités. Ainsi, sur le marché au niveau de la dépense, il peut très bien y avoir des insuffisances ou déséquilibres liés aux anticipations des entrepreneurs et à l'imperfection de ces dernières. Dans ce cas, c'est à l'Etat de pallier à ces imperfections²¹.

Le régime de concurrence auquel ces deux paradigmes se réfèrent pour défendre la liberté des marchés dans la fixation des prix n'est qu'un modèle très éloigné de la réalité actuelle où, comme nous l'avons déjà mentionné, des oligopoles déterminent les prix à leur avantage (au détriment des consommateurs) et imposent à leurs fournisseurs des conditions tarifaires ne

²¹ Par exemple, l'Etat peut intervenir en matière monétaire pour réduire le taux d'intérêt et favoriser l'offre de monnaie.

leur permettant pas toujours de survivre. De plus, dans un monde où les capitaux circulent sans entraves, il est de plus en plus difficile pour l'Etat de réglementer les prix, de garantir une situation proche de la concurrence pure et parfaite et de lutter contre l'instabilité de la valeur de certains marchés (matières premières, produits agricoles, etc.)

Ce mode de fixation des prix concourt au pillage des plus faibles, c'est pourquoi s'est développée la notion de commerce équitable. Celui-ci se fonde sur un engagement réciproque des offreurs et des demandeurs. D'un côté, les acheteurs fixent le prix à long terme, en tenant compte des coûts réels de production et en participant directement (conseils, financements etc.) à la mise en place de la production. De l'autre côté, les producteurs s'engagent à organiser la production de manière démocratique, à respecter l'environnement et les droits sociaux tout en finançant le développement local (Bucolo, 2003).

Même si le commerce équitable s'inscrit dans une démarche éthique de régulation (trade not aid), cette initiative née en Europe nous permet d'entrevoir une alternative théorique à la détermination de la dépense par les prix de marché. Il y a, d'une part, une volonté de co-construction de l'offre et de la demande, qui se traduit par une délibération et un accord sur le prix (ce n'est donc plus un ajustement mécanique de l'offre et de la demande qui est à l'origine de la détermination théorique du prix) et, d'autre part, une prise en compte des externalités négatives et positives dans cette co-construction coopérative.

Les trois exemples se rattachant chacun à l'une des trois activités économiques fondamentales du système économique (production, revenu, dépense) illustrent la possibilité de fonder une nouvelle vision économique en révisant, à la lumière des initiatives solidaires, les fondements théoriques de l'organisation économique. Une telle vision est non seulement possible mais elle est surtout nécessaire pour sortir le projet européen de l'impasse.

4-POUR UNE EUROPE SOLIDAIRE

4.1. Un projet qui renoue avec l'utopie européenne originelle

Penser une alternative théorique aux paradigmes économiques dominants est possible pourvu que cet effort conceptuel s'ancre dans la réalité des pratiques effectives. Nous pensons que les initiatives d'économie solidaire fournissent le terrain empirique privilégié de cet effort conceptuel. Mais l'intérêt de l'économie solidaire ne limite pas, selon nous, à remettre en cause, dans la pratique, les théories économiques dominantes. La force du projet d'économie

solidaire est de soumettre la logique économique à la logique sociale. A la montée généralisée des inégalités que propose aujourd'hui le capitalisme mondial, l'économie solidaire propose un lien social, solidaire et librement choisi, qui rencontre la tradition de cohésion sociale portée par les Etats-nations de l'Union. Surtout, le projet d'approfondir partout la démocratie, y compris dans la sphère économique, entre en profonde résonance avec le projet européen. Pour le comprendre, il convient de revenir à l'origine même de la construction européenne, à son identité constitutive : la paix. Pendant des siècles, les peuples européens se sont entre-déchirés, pendant des siècles des penseurs utopiques et des politiciens visionnaires -du Duc de Sully à Aristide Briand en passant par Jean-Jacques Rousseau, Emmanuel Kant, William Penn ou Victor-Hugo- ont réclamé l'unification pacifique du continent européen. Cette utopie d'hier est devenue la réalité d'aujourd'hui. Mais la paix est toujours fragile. Et si, hier, la constitution d'un marché unique a renforcé cette paix, force est de constater aujourd'hui que la guerre économique est un facteur de tensions avec le reste du monde et une menace pour l'unité de l'Union, puisqu'elle exacerbe les égoïsmes nationaux (on l'a vu lors des discussions sur le budget européen) et multiplie le nombre de victimes économiques qui sont de plus en plus tentées de rejeter une construction européenne promouvant un modèle économique qui les broie. L'économe solidaire offre une solution à cette contradiction structurelle entre la fin (la paix) et les moyens (la compétition économique). Cette solution ne passe pas, comme chez Adam Smith, par un appel à une transcendance omnisciente et bienveillante (Dieu²²), mais par la mise en œuvre d'un autre moyen : la coopération. L'économie solidaire, en rappelant que la coopération est souvent plus efficace que la compétition dans la production et la distribution de biens et de services durables correspondant aux attentes sociales, propose une règle du jeu économique qui est en phase avec l'utopie pacifiste originelle du projet européen. De plus, comme le rappelle Denis Clerc (2001), l'économie solidaire n'est pas, contrairement au marxisme par exemple, un projet révolutionnaire qui vise à mettre fin par l'insurrection au système dominant, mais un pari démocratique et pacifique visant à transformer le système de l'intérieur. Mais la paix ne signifie pas seulement absence de guerre entre les classes et entre les nations. Une paix ne peut être durable que si elle est démocratique, c'est-à-dire non seulement désirée mais construite par les citoyens. La démocratie est donc au coeur du projet européen. Comme l'atteste la devise européenne « Uni dans la diversité » et comme le rappelle J.B de Foucauld, la construction européenne vise surtout la fabrication d'une

²² Comme le montre Benoît Prévost, le principe de la main invisible chez Smith n'a rien de spécifiquement marchand, elle relève d'une métaphysique qui fait que le monde social ne peut pas être un chaos puisque l'univers a une origine divine : « *La main invisible est celle de Dieu* » (Prévost, 2001).

« maîtrise démocratique de la diversité » (Foucauld, 2003). Or, l'économie solidaire peut se définir comme « *l'ensemble des expériences visant à démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens* » (Dacheux, Laville, 2003, p. 9). Dans cette perspective, l'économiste solidaire cherche à réconcilier le citoyen, le salarié et le consommateur, en introduisant, au cœur des pratiques économiques, une rationalité démocratique (Floris, 2003). Elle se situe alors en complète opposition avec le principe de gouvernance européenne qui vise à introduire la rationalité économique au cœur même du processus démocratique²³. Mais du coup, l'économie solidaire se trouve en symbiose avec le processus de lente démocratisation marquant la construction de l'Europe politique. Il s'agit, d'une part, d'approfondir ce processus en renforçant la démocratie représentative par la démocratie participative et, d'autre part, de l'élargir en faisant pénétrer la démocratie aux cœurs des entreprises et des organismes de régulation de l'économie.

4.2 Un projet ouvert qui préserve la pluralité

La démocratie est, par essence, un projet indéterminé. En effet, comme le précise Lefort (1986), la démocratie est par nature ouverte, elle ne fixe pas des règles intangibles, mais ne cesse de les discuter, c'est "*un régime fondé sur la légitimité d'un débat sur le légitime et l'illégitimité*". La démocratie est un régime qui aménage une représentation du pouvoir en faisant un lieu vide qui n'appartient à personne. C'est pourquoi "*la démocratie se révèle ainsi la société historique par excellence, société qui, dans sa forme accueille et préserve l'indétermination*". Or, l'économie solidaire préserve cette indétermination. En effet, l'économie solidaire s'appuie sur l'engagement des citoyens dans l'espace public. Or, l'espace public, comme le montre Etienne Tassin (1991), est un espace public non pas de fusion, mais de médiation. Il ne fonde pas toutes les différences dans une communauté culturelle, au contraire, il permet de relier les individus de différentes communautés culturelles dans une communauté politique commune. L'espace public est le cœur de la

²³ La notion de gouvernance est issue du monde de l'entreprise et fait référence à la complexification des systèmes décisionnels. Dans le domaine politique, ce terme désigne, dans le même ordre d'idée, l'importance de nouveaux acteurs (experts, lobbysts, ONG, etc.) dans l'élaboration et la mise en place des politiques publiques. Au niveau européen la gouvernance est définie officiellement comme « *les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence* » (Commission européenne, 2001). Si cette ouverture est théoriquement plus démocratique, dans les faits, la définition de la société civile adoptée au niveau européen inclut les entreprises capitalistes (CES, 1999). Or ces dernières, possédant des moyens financiers et logistiques bien plus considérables que les réseaux associatifs ou les entreprises de l'économie sociale, contribuent très fortement à inscrire les contraintes économiques au cœur même de la pensée politique.

démocratie, non seulement, il relie sans lier et en cela constitue le creuset d'une identité politique respectant les différences culturelles mais de plus, c'est par l'espace public que les citoyens ont accès aux informations politiques, qu'ils peuvent débattre et se forger une opinion et qu'ils peuvent choisir les personnes qui exerceront le pouvoir politique. C'est par l'espace public que les citoyens se sentent non seulement destinataires du droit, mais aussi auteurs de ce droit (Habermas, 1997). C'est également dans l'espace public que les acteurs politiques se mettent en scène et où les problèmes politiques deviennent visibles (Arendt, 1983). Les « espaces publics de proximité » mis en oeuvre au niveau local par les initiatives solidaires, peuvent très bien, théoriquement, se dupliquer au niveau régional, national et européen. De tels espaces publics -permettant aux acteurs politiques, aux acteurs économiques et aux acteurs civiques de confronter leur point de vue- donnent une substance participative à la notion européenne de subsidiarité. Il ne s'agit donc pas de mettre en place une solution unique valable partout et par tous, mais de renforcer les institutions démocratiques favorisant les débats entre acteurs et facilitant la recherche de compromis tenant compte des contextes socio économiques, politiques et culturels dans lesquels ils sont noués. La force de l'économie solidaire est, justement, de ne pas proposer une réponse unique aux maux sociaux (creusement des inégalités), économiques (chômage), culturels (crispations identitaire) qui frappent les Etats nations et de ne pas imposer une solution identique aux maux politiques qui affectent l'Union (non-délimitation du territoire, méfiance des citoyens, paralysie institutionnelle, etc.). Elle offre l'avantage de proposer une démarche commune préservant la pluralité des solutions. Cette place centrale accordée aux débats démocratiques conjuguée au rappel incessant de la pluralité des modes d'échanges économiques (marché, redistribution, réciprocité) démarque le projet d'économie solidaire, tout à la fois, du modèle économique dominant, mais aussi de l'ambition inconsciente et/ou inavouée d'une partie de la gauche française d'étendre le modèle social français à l'ensemble de l'Union²⁴.

4.3. Une nouvelle utopie venant remédier à la panne symbolique que connaît l'Union.

L'utopie est l'un des moteurs de l'action collective et, plus généralement, de l'action politique. Constat illustré par l'Union européenne elle-même, puisque, en définitive, l'histoire de la construction européenne est aussi celle de la lente concrétisation d'une utopie.

²⁴ Les difficultés de « l'Europe sociale » que la gauche française appelle de ces vœux ne tiennent pas seulement à l'opposition acharnée des partis politiques libéraux européens, mais aussi à la volonté farouche des socio-démocrates des pays du Nord de l'Europe de préserver leur modèle social, peu compatible avec le modèle français (Fonda, 2003).

Cependant, le rôle de l'utopie ne se limite pas à son pouvoir performatif. L'utopie est, dans nos démocraties, au fondement même du politique. La focalisation des débats sur la crise de représentation de l'Union occulte l'importance de la symbolique politique dans nos démocraties. Or, comme le rappelle Pierre Lefébure (2005), il n'y pas, aujourd'hui comme hier, de remise en cause sociale du lien représentatif (l'existence d'un représentant élu par des représentés). L'existence d'un mandat non impératif et les asymétries d'informations entre les élus et les citoyens créent nécessairement un écart d'appréciation entre les citoyens et leurs représentant. La démocratie représentative est donc nécessairement en crise. Et il n'est pas sûr que cet écart entre la population et les élites soit aujourd'hui plus important qu'au début de la troisième république. Par contre, les débats sur le référendum l'ont encore illustré, il y a certainement une crise de l'offre politique, une incapacité à formuler et à proposer un projet européen qui ne soit pas le décalque d'un projet de société de marché mondialisée. Pour le dire autrement, ce qui est frappant, ce n'est pas la remise en cause de la représentation, mais sa soumission à une idéologie instaurant le primat de l'économique sur le politique. Or, dans cette optique, la notion d'utopie est fondamentale puisque, justement, l'utopie permet de lutter contre l'hégémonie de l'idéologie. C'est, en tout cas, ce que montre Paul Ricoeur dans son livre *L'idéologie et l'Utopie*. Dans cet ouvrage, Paul Ricoeur pense ensemble ces deux notions, car elles sont pour lui des "*médiateurs symboliques de l'action humaine*" (1997). Selon Ricoeur, l'idéologie et l'utopie sont des structures ternaires qui se répondent et s'opposent.

-A un premier niveau, qu'il nomme pathologique, l'idéologie est une dissimulation, une distorsion de la réalité, tandis que l'utopie est une fuite hors de la réalité.

-A un deuxième niveau, l'idéologie a pour fonction de légitimer l'autorité établie, au risque d'une distorsion de la réalité. Risque que combat l'utopie, puisque, dit Ricoeur, elle a pour fonction d'exposer le problème de crédibilité des systèmes d'autorité.

-Enfin, à un troisième niveau, l'idéologie est une matrice de l'intégration sociale, alors que l'utopie, en proposant des variations imaginaires sur le pouvoir, le gouvernement, la famille ou la religion est une forme de subversion sociale.

Dès lors, l'utopie n'est pas simplement un principe régulateur qui fixe un cap politique mais elle est, selon le mot de Paul Ricoeur, "*le remède à la pathologie de la pensée idéologique*".

En effet, poursuit l'auteur, "*l'utopie nous met à distance de la réalité présente, elle nous donne l'aptitude à éviter de percevoir ladite réalité comme naturelle, nécessaire ou inéluctable, mais plus important encore l'utopie nous propose de nouvelles réalités possibles*" (Ricoeur, 1997).

Ancrée dans les pratiques quotidiennes, nourries par les expériences passées ayant donné

naissance à l'économie sociale, l'économie solidaire est, au niveau européenne, une utopie. Une utopie opposée à l'idéologie dominante. Une utopie qui vient élargir l'espace des possibles et répondre aux aspirations de participation politique des citoyens. Mais une utopie combattue par une violence symbolique visant, depuis la tragédie soviétique, à discréditer toute idée d'utopie. Une utopie méconnue du grand public et boudée par la classe politique. Une utopie à la fois forte et fragile, comme le projet européen...

CONCLUSION

Le projet européen semble aujourd'hui dans l'impasse, deux visions radicalement opposées se faisant face. D'un côté, nous trouvons les partisans d'une Europe ordolibérale qui, conformément aux recommandations du « paradigme néoclassique », s'en remettent aux arbitrages de marché et à la concurrence pour unir les destinés tant économiques que sociales des pays membres. De l'autre, on trouve l'Europe sociale démocrate, défendue par les pays qui, dans le cadre du « paradigme keynésien », se sont dotés d'un Etat-providence pour opérer une importante régulation du marché. Aujourd'hui, le projet constitutionnel européen reprend à son compte l'ordolibéralisme. D'une part, cette vision de l'Europe n'est pas en phase avec les attentes sociales d'une grande partie de l'opinion publique et, d'autre part, s'est avérée incapable de résoudre la crise économique tout en développant les inégalités sociales, d'où la tentation d'appliquer des politiques keynésiennes au niveau européen. Cette solution, comme nous l'avons montré, n'est pas possible dans l'état actuel des institutions de l'Union et se révèle par ailleurs peu crédible face à la puissance des marchés financiers globalisés. C'est pourquoi il est urgent de réfléchir à un nouveau paradigme européen qui s'ancre dans la réalité empirique et qui renouvelle le souffle utopique qui a présidé à l'idée même de l'Europe. En alliant économique et politique, le projet d'économie solidaire nous semble répondre à cette double nécessité. Ainsi, ce texte s'est attaché non pas à définir ce nouveau paradigme solidaire mais à esquisser la pertinence de ce dernier pour l'Europe à l'aide de principes économiques fondamentaux tirés des initiatives solidaires tels que la production de valeur, la distribution de la richesse ou bien encore dépense de cette dernière. Ce texte est une invitation à une refondation épistémologique de l'économie politique, souhaitons que cette invitation recueille un large écho.

BIBLIOGRAPHIE

ARENDRT H. (1983), *La condition de l'homme moderne*, Calman-Levy, Paris.

ARTUS P, VIRARD M.P. (2005), *Le capitalisme est en train de s'autodétruire*, La Découverte, Paris.

BALME R., CHABANET D., WRIGHT R. DIR (2002), *L'action collective en Europe*, Presses de sciences po, Paris.

BOLTANSKI L. CAPIELLO E. (1999), *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.

CARVALHO G. et DZIMIRA S. (2000), Don et économie solidaire, *La revue du GERFA*, N°1.

CLERC D. (2001), Logique de l'association, logique du capital, *Pour*, N°17

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN (1999), *La société civile organisée au niveau européen*, CES, Bruxelles.

COMMISSION EUROPEENNE (2005), *Livre blanc sur une politique de communication européenne*, Commission européenne, Bruxelles

COMMISSION EUROPEENNE (2001), *Livre blanc sur la gouvernance*, Commission européenne, Bruxelles.

DACHEUX E. LAVILLE J.L. (2003) dir, *Economie solidaire et démocratie*, Hermès, N°36, Cnrs éditions, Paris

FITOUSSI J.P. (2000), *Le débat interdit*, Seuil, Paris.

FLORIS B. (2003), Economie solidaire et espace public, *Hermès*, N°36.

FOUCAULD (de) J-B. (2003), Pourquoi et comment renouveler la problématique ?; *La tribune fonda*, N°159/160.

HABERMAS J. (1997), *Droit et démocratie*, Gallimard, Paris.

JOERGES C., RÖDL F. (2004), Social market economy as Europe's Social Model?, *EUI Working Paper Law* N° 2004/8, European University Institute, Florence.

LAVILLE J.L. , CATTANI A.D. (2005), *Dictionnaire de l'autre économie*, Desclée de Brouwer, Paris.

LEFEBURE P. (2005), *Quand des citoyens discutent le lien représentatif*, Thèse de science politique, IEP, Paris.

LEFORT C. (1986), *Essai sur le politique*, Seuil, Paris.

LE MASNE P. (2002), La rupture de Carl Menger avec l'économie classique, *L'économie politique*, N°14.

MEDA D (2000), *Qu'est ce que la richesse ?*, **Flammarion, Paris**

MOUVEMENTS (2002), *L'économie sociale et solidaire : un projet politique*, Mouvements, N°19.

PEYRELEVADE J. (2005), *Le capitalisme total*, Seuil, Paris.

PREVOST B. (2001), Adam Smith : vers la fin d'un malentendu ?, *L'économie politique*, N°9.

POUR (2001), *Economie solidaire : ancrer l'utopie, tisser l'avenir*, Pour N°172.

RICOEUR P. (1997), *L'Idéologie et l'Utopie*, Seuil, Paris.

STIGLITZ (2003), La grande désillusion ?, *Le Livre de Poche*, Paris

VERAGA F. (2000), Libéralisme et éthique, *L'économie politique*, N°6.

VIVERET P. (2003), *Reconsidérer la richesse*, Editions de l'aube, La Tour d'Aigues.

WEISBEIN J. (2002), *Construire la citoyenneté européenne*, thèse de science politique, IEP, Paris.

WOLTON D. (2003), *La dernière utopie*, Flammarion, Paris.